



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE LOI ET D'UNE CONVENTION CADRE D'APPLICATION DE L'EXONERATION DES EQUIPEMENTS DES ENERGIES RENOUVELABLES AU TCHAD

Réf : IC/TCD10/2016/07/027

Date: 22/07/2016

pays: Tchad

titre du poste: consultant national pour la mise en place d'une loi et d'une convention cadre d'application de l'exonération des équipements des énergies renouvelables au Tchad

Type de contrat : individuel contract

Nom du projet: Promotion des énergies renouvelables au Tchad

Durée de la mission: 20 jours

Les Termes de Références (TDRs) complets sont à télécharger sur le site le <http://procurement-notice.undp.org/> ou à retirer au bureau du PNUD à N'djamena/Tchad.

Les consultants intéressés sont invités à soumettre leurs offres (techniques & financières) de service par courriel en fiché séparé via l'adresse procurement.td@undp.org et registry.td@undp.org au plus tard le 25 août 2016 à 12h 00, heure de Ndjamen, en indiquant la référence N° IC/TCD10/2016/07/027 (si cette référence n'est pas indiquée en l'objet de votre mail, votre offre ne peut être considérée).

Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit ou par email à l'adresse suivante: registry.td@undp.org. L'unité compétente répondra par écrit ou par e-mail, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires sans mentionner l'auteur de la question.

1. BACKGROUND

La maîtrise de l'énergie avec ses deux composantes, efficacité énergétique et énergie nouvelle et renouvelable, est aujourd'hui une nécessité pour l'Afrique en général et pour le Tchad en particulier, compte tenu de sa situation énergétique et de sa dépendance structurelle dans ce domaine. Il y va

de sa sécurité énergétique, de sa compétitivité économique et de sa stabilité sociale. Certains investissements dans les énergies renouvelables bénéficient d'avantages fiscaux et permettent de se créer un revenu complémentaire. Il existe 5 formes d'énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique et la biomasse. A ce jour, les plus utilisées et plus développées sont l'énergie solaire photovoltaïque, l'énergie solaire thermique, l'énergie éolienne et les pompes à chaleur. Utiliser ces sources d'énergies propres a un double intérêt, à savoir (i) faire des économies d'un côté, qu'elles soient financières ou énergétiques, et (ii) lutter contre le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre.

- **Objectifs de la demande de l'expertise**

- **Objectif général**

Mettre en place de mécanismes permettant d'exonérer les équipements en matière d'énergies nouvelles et renouvelables en République du Tchad.

- **Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- une évaluation de la situation existante en vue de proposer des solutions aux problèmes identifiés au niveau des secteurs économiques et sociaux ainsi que tout autre problème survenant dans le secteur énergétique;
- une analyse détaillée de la faisabilité technique, économique, financière, institutionnelle et organisationnelle, environnementale des textes proposés ;
- une analyse détaillée de la viabilité potentielle des résultats attendus ;
- un plan détaillé qui spécifie les indicateurs, les résultats, et qui comprend aussi les ressources nécessaires, la structure institutionnelle requise pour la mise en œuvre des projets de texte.

2. ETENDUE ET DESCRIPTION DU TRAVAIL DEMANDE, RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Sous la responsabilité du Chargé de programme Développement Durable du PNUD, le consultant aura les tâches spécifiques ci-dessous :

- i) Pertinence**

Le consultant évaluera dans quelle mesure le projet de textes est cohérent avec les conditions macro-économiques du pays et répond aux besoins économiques et sociaux de ce dernier. Dans cette perspective, il proposera une analyse de pré-faisabilité en ce qui concerne :

- la cohérence des textes avec le cadre global en matière d'objectifs nationaux et de développement, et la politique de développement économique et social ;
- la nature et le nombre de bénéficiaires potentiels;
- les principaux problèmes liés au projet de textes.

- ii) Faisabilité

Le consultant déterminera la faisabilité du projet proposé par une analyse des solutions techniques, prenant en compte à la fois les normes et pratiques économiques et financières. Le consultant rédigera une recommandation détaillée pour le projet, structurée comme suit :

- **Objectifs globaux** : Pourquoi le projet est-il important pour les bénéficiaires, pour la région et le gouvernement ? Quel est le développement économique et social souhaité ?
- **Objectif spécifique** : Pourquoi les bénéficiaires ont-ils besoin du projet ?
- **Résultats du projet** : Quels services le projet rendra-t-il aux bénéficiaires ?
- **Activités du projet** : Qu'est ce qui doit être fait pour concrétiser les résultats du projet ?

iii) **Fiscalité** :

Le consultant proposera une loi et une Convention cadre par rapport au projet proposé en tenant compte de :

- La fiscalité intérieure en cours au Tchad (code et tarif dans la zone CEMAC) ;
- La Contribution sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

3. EXPERIENCE REQUISES

L'Expert technique devra :

- Avoir au moins un niveau universitaire de Bac+4 en droit ;
- Disposer d'au moins cinq années d'expériences dans l'administration ;
- Avoir une solide expérience dans la proposition des textes de lois ou dans d'autres domaines similaires ;
- Avoir une expérience avérée dans les finances, l'économie.

4. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION

Les personnes intéressées doivent envoyer les documents suivants:

1. Une proposition technique expliquant pourquoi elles sont le/la meilleur(e) candidat(e) et proposer une méthodologie succincte expliquant l'approche ainsi que la façon dont la consultance sera réalisée
2. Une proposition financière
3. Curriculum Vitae prouvant une expérience dans des domaines similaires ainsi qu'un minimum de trois (3) références

5. PROPOSITIONS FINANCIERES

L'offre financière devra spécifier le montant forfaitaire total ainsi que l'échéancier de paiement en fonction des livrables mesurables (qualitatifs et quantitatifs) – paiement en tranches ou après accomplissement du travail. Les paiements sont basés sur les produits spécifiés dans les TDR.

Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.)

Exemple de présentation de l'offre Financière			
Désignations	taux	Nombre/qté	montants
Honoraire			
perdiem			
Frais de déplacement en ville et de transport sur les différents sites (indiquer par site de préférences)			
Frais de communications			
Autre frais s'il y a (à préciser)			

6. EVALUATION

Les consultants seront évalués ainsi qu'il suit :

Le contrat sera attribué au consultant :

1. Dont l'offre est jugée valable (répond aux TDR) et
2. ayant obtenu le nombre de points le plus élevé (cumul des notes technique et financière)
 - Note technique : 70%
 - Note financière : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 70% des points à l'issue de l'évaluation technique seront pris en compte pour l'évaluation financière

Critères	Poids	Max de points
Offre technique	70%	
Méthodologie / plan de travail / Chronogramme		20
Niveau universitaire de Bac+4 en droit		20
Au moins cinq années d'expériences dans l'administration		20
Une solide expérience dans la proposition des textes de lois ou dans d'autres domaines similaires		20
Avoir une expérience avérée dans les finances, l'économie		20
Offre financière	30%	